

directeur (allergie, etc...) pour que nous puissions signer avec vous et le médecin de la PMI un protocole d'accueil individualisé (PAI) qui nous permettra de donner des médicaments à votre enfant en cas de crise.

Nous tenons à vous rappeler quelques détails pour faciliter l'adaptation de votre enfant à l'école maternelle :

Éviter jupe longue, salopette, ceinture et chaussures à lacets.

La maîtresse n'est pas responsable des bijoux.

Les objets (sac, pull, veste, serviette, couverture, etc...) doivent être marqués au nom de l'enfant. Ne pas oublier de marquer également, la boîte de goûter et sa gourde. Prévoir un fruit découpé dans sa boîte ou une compote pour l'heure de goûter de 9h30.

La serviette pour les mains sera remise tous les soirs dans le sac et remplacée par une nouvelle, propre, pour le lendemain (prévoir la quantité nécessaire).

- La **sieste** : les enfants qui mangent à la cantine sont couchés vers 12h.

Si votre enfant est malade (fièvre, gros rhume, gastro, mauvaise nuit ou état fébrile, ou autre...) vous le gardez à la maison jusqu'à son bon rétablissement. Et pensez à justifier son absence par un certificat ou un mot écrit.

- **Toute absence doit être justifiée par écrit**. Vous pouvez justifier l'absence en envoyant un mail à l'école avant 8h00 ou sur une feuille. En effet, depuis la rentrée 2019, la **scolarisation à l'école maternelle est obligatoire**. Au bout de 2 jours d'absence non justifiés, l'école fera un signalement au Rectorat.

**Consulter régulièrement le blog de l'école** : <http://bloc-note.ac-reunion.fr/9741201m>

- Pour toute information importante à transmettre à l'école, vous pouvez : envoyer un mail à [ce.9741201m@ac-reunion.fr](mailto:ce.9741201m@ac-reunion.fr) ou appeler au 02 62 54 82 06 dès 7h30.

**En vous souhaitant une bonne rentrée scolaire 2023**

**L'enseignante et le directeur**

## Livret d'accueil pour l'année scolaire 2023/2024 INFORMATIONS AUX PARENTS

ECOLE PRIMAIRE CHALOUPÉ  
CENTRE

Votre enfant va faire sa rentrée dans notre école en août 2023 Il sera dans la classe de Mme **Hélène DÎJOUX** en Petite Section.

Ce sera pour lui l'occasion d'une véritable séparation avec sa famille, ou sa première adaptation à une grande structure collective.

C'est, pour lui et pour vous, une nouvelle étape à franchir dans son autonomie. Afin que cette rentrée se déroule le mieux possible, voici quelques informations importantes qui vont vous aider à préparer au mieux ce moment.

### 4 Une étape importante

L'école maternelle est différente d'une crèche. C'est la première étape du système scolaire français, elle prépare les enfants à l'école élémentaire.

C'est un lieu de socialisation, d'adaptation, d'éducation et d'apprentissage. Une **fréquentation régulière et le respect des horaires** sont donc indispensables pour que votre enfant s'adapte et progresse.

### 4 Un chemin vers l'autonomie

Nous allons **travailler ensemble** (école et famille) pour que votre enfant devienne le plus autonome possible.

### LA RENTRÉE ECHELONNÉE

Pour les enfants de Petite Section, la rentrée sera échelonnée progressivement sur plusieurs jours afin d'accueillir chaque enfant d'une manière personnalisée pour que cette première scolarisation se déroule le mieux possible pour eux.

Vous recevrez un mail à la pré-rentrée pour la listes.

### À RAPPORTER À LA RENTRÉE

TOUT DOIT ÊTRE MARQUÉ AUX NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

Une serviette de table avec élastique. ....

Une petite serviette de toilette, pour les mains .....

Un paquet de mouchoir.. ....

Un paquet de lingette.....

Une crème lavante pour les mains.....

Un oreiller, un drap, et une petite couverture... ..

Un linge de rechange.. ...

2 photos d'identité.....

30€ (20€ pour le matériel scolaire et 10€ pour la coopérative)..

*(si possible de régler les 20€ le Jour de la réunion, pour acheter les effets scolaires pendant les vacances).*

### QUELQUES ÉLÉMENTS IMPORTANTS À

- **Respecter les horaires** de l'école.

- La **prise de médicaments à l'école est interdite** sauf en cas de maladie chronique (asthme, épilepsie, convulsion, etc...). Dans ce cas, signalez-le à l'enseignante de votre enfant ou au